

### Exercice N°1.

La société COFITEX est constituée le 05 / 01 / N au capital de 10.000.000 dhs divisé en 100.000 actions. Les apports en nature sont libérés le 15 / 01 / N, ils comprennent :

- Marchandises : 500.000 dhs.
- Terrains : 1.000.000 dhs.
- Constructions : 880.000 dhs.
- Matériel de transport : 1.620.000 dhs.

Le 25 / 01 / N : Les apports en numéraire sont libérés au premier quart, les versements en espèces sont en dépôt chez M. HANAFI notaire à Casa. (déclaration de versement N° 48)

Le 30 / 01 / N : Après avoir prélevé les frais engagés pour la constitution (15.000 dhs, M.HANAFI vire les fonds au compte bancaire à la BMCE au nom de la société (reçu du

Le 30 / 05 / N : virement N°10)

Le 30 / 06 / N : Le conseil d'administration accorde un délai d'un mois aux associés en vue de libérer le 2<sup>ème</sup> quart des actions souscrites.

Le 15 / 09 / N : La BMCE informe la société de la libération totale du montant appelé et que l'actionnaire NAJI détenteur de 3.000 actions a libéré la totalité de son apport.

Appel au 3<sup>ème</sup> quart. Après le délai d'un mois fixé par le conseil d'administration, l'avis de crédit de la banque précise que le capital appelé a été libéré dans des conditions normales.

Le 15 / 12 / N : Appel du dernier quart au terme du délai fixé (1 mois) par le conseil d'administration, M.SABRI souscripteur de 2.000 actions n'a pas procédé à la libération du quart restant.

Le 20 / 02 / N+1 : L'exécution en bourse a eu lieu le 15 / 02 / N+1, les actions sont vendues pour 198.000 dhs comme libérées intégralement.

Le solde dû est réglé à M.SABRI par chèque bancaire N°785

Les intérêts de retard sont calculés au taux de 6%.

### Travail à faire :

*Passer les écritures comptables nécessaires.*

### Exercice N°2.

À la clôture de l'exercice N, qui coïncide avec l'année civile, le bénéfice net comptable de la société anonyme SABP s'élève à 300 000 DH.

Dans les statuts de la société, l'article relatif à l'affectation du résultat stipule : « Sur les bénéfices de l'exercice, il sera prélevé :

*la dotation à la réserve légale,*

un intérêt statutaire de 6% à verser aux actions.

Le surplus, après dotation éventuelle d'une réserve par l'assemblée générale, sera versé aux actions à titre de superdividende. Le dividende unitaire sera éventuellement arrondi au DH inférieur et le reliquat reporté à nouveau. »

La réserve légale n'a pas atteint son niveau maximum ; le report à nouveau antérieur est bénéficiaire de 16 540 DH. L'assemblée générale des actionnaires propose de doter la réserve facultative de 25 000 DH ; le capital de la société est composé de 10 000 actions de 100 DH, toutes libérées intégralement.

#### Travail à faire :

1. Présenter le tableau des affectations du résultat
2. Passer les écritures comptables nécessaires.

#### Exercice N°3.

La société MEGATEX est une SA au capital de 500.000 dhs, divisé en 5.000 actions de 100 dhs, libérées en totalité depuis plus d'un an.

Du bilan de 31/12/N, on extrait les éléments comptables suivants :

• Capital social :	500.000 dhs.
• Réserve légale :	25.000 dhs.
• Réserve facultative :	5.200 dhs.
• Bénéfice net de l'exercice :	68.000 dhs.

Les statuts prévoient la répartition des bénéfices nets comme suit :

- Affectation de 5% des bénéfices nets à la réserve légale jusqu'à concurrence de 10% du capital social.
- Attribution d'un intérêt de 6% sur le capital libéré et non amorti.
- Dotation de toutes sommes, que l'AGO, jugera utile, à un compte de réserve facultative, et le report des sommes non distribuées.
- Le reliquat est distribué aux actionnaires au prorata des actions détenues.

Le 15/04/N+1 : L'AGO décide une affectation de 5.000 à la réserve facultative.

#### Travail à faire :

1. Présenter le tableau des affectations du résultat.
2. Passer les écritures comptables nécessaires.

#### Exercice N° :4

Une SARL au capital de 500.000 dhs divisé en 5.000 parts de 100 dhs chacune, décide d'augmenter son capital par l'émission de 2.000 parts nouvelles qui seront souscrites par des tiers non associés et libérées en totalité en numéraire par virements bancaires.

Le prix d'émission est calculé sur la base de la valeur mathématique de la part sociale.

Extrait du bilan de la SARL avant augmentation du capital :

• Capital social :	500.000 dhs.
• Réserve légale :	22.500 dhs.
• Réserve statutaire :	17.500 dhs.
• Réserve facultative :	7.250 dhs.
• Report à nouveau créditeur :	2.750 dhs.

#### Travail à faire :

1. Calculer le prix d'émission & la prime d'émission.
2. Passer les écritures comptables nécessaires.

#### Exercice N° :5

Une SARL au capital de 250.000 dhs (divisé en 2.500 parts sociales) décide d'augmenter son capital de 250.000 dhs par incorporation de réserves à concurrence de :

- 75.000 dhs de réserve statutaire
- 150.000 dhs de réserve facultative.
- 25.000 dhs de report à nouveau (solde créditeur).

La société a créé à cet effet 2.500 parts nouvelles qu'elle attribue gratuitement aux associés.

#### Travail à faire :

*Passer les écritures comptables nécessaires.*

#### Exercice N° :6

La société MEGA est une SA au capital de 600.000 dhs décomposé en 6.000 actions de 100 dhs chacune réparties de manière égalitaire entre les associés : A, B, C, D & E.

Le 01/06/N elle décide d'augmenter son capital par émission de 150 actions à leur valeur nominale.

A,B,C&D font des apports en numéraire déposés au compte bancaire de la société, E fait un apport en nature : matériel informatique à 3.000 dhs.

Les frais d'augmentation du capital, payés par chèque bancaire : 1.500 dhs.

Travail à faire :

1. Calculer le rapport de souscription.
2. Passer les écritures comptables nécessaires.
3. Déterminer le nombre d'actions que possède chaque actionnaire.

Exercice N° :7

La société BETA est une SA au capital de 300.000 dhs reparti en 3.000 actions.

Le 01/ 07/ N, l'AGE décide d'augmenter son capital par incorporation des réserves statutaires : 15.000 dhs, et d'une fraction des réserves facultatives : 45.000 dhs.

L'augmentation de capital est faite par augmentation de la valeur nominale des actions.

Travail à faire :

1. Calculer la valeur nominale des actions.
2. Passer les écritures comptables nécessaires.

Exercice N° :8

La société MAXI est une SA au capital de 300.000 dhs reparti en 3.000 actions.

Le 01/ 07/ N, l'AGE décide d'augmenter son capital par incorporation des réserves statutaires : 5.000 dhs, et d'une fraction des réserves facultatives 15.000 dhs.

L'augmentation de capital est faite par distribution d'actions gratuites.

Travail à faire :

*Passer les écritures comptables nécessaires.*

Exercice N° :9

Le société AGMA est une SA au capital de 2.000.000 dhs, décomposé en des actions, intégralement libérées de 100 dhs chacune ;

Le 01/03/N, la société décide de réduire son capital de la moitié, et ce par remboursement aux actionnaires. Le montant de la réduction est proportionnel aux apports de chacun.

Le 21/03/N : La société rembourse les actionnaires par chèques bancaires.

Travail à faire :

1. Calculer le rapport d'annulation, et déterminer le nombre d'actions par actionnaire.
2. Passer les écritures comptables nécessaires.

### Exercice N° :10

L'entreprise SAFA est une SA dont le bilan au 31 - 12 - N se présente ainsi :

Actif		Passif	
Frais préliminaires	50.000	Capital social (5.000 actions entièrement libérées)	1.000.000
Charges à rép sur plusieurs ex	150.000	Reserve légale	100.000
Matériel & outillage	600.000	Autres réserves	250.000
Matériel de transport	300.000	Autres dettes de financement	80.000
Marchandises	170.000	Fournisseurs	200.000
Clients	190.000		
Banque	170.000		
Total actif	1.630.000	Total Passif	1.630.000

Suite à une expertise, les valeurs réelles de certains éléments du bilan sont les suivantes:

Fonds commercial : 100.000 dhs ; Matériel & outillage : 650.000 dhs ; Matériel de trspt : 240.000 dhs

Le 15 - 03 - N+1, la société décide d'augmenter le capital par émission de 2.500 actions nouvelles qui seront émises au prix unitaire de 230 dhs et libérées en totalité en numéraire par virements bancaires.

La valeur réelle de l'action correspond à sa valeur mathématique intrinsèque.

### Travail à faire :

- 1. Calculer la valeur réelle de l'action, la prime d'émission, le droit préférentiel de souscription & le rapport de souscription*
- 2. Passer les écritures comptables nécessaires.*